

Second tour de la présidentielle sous tension à Madagascar

Le duel s'annonce serré entre les ex-présidents Rajoelina et Ravalomanana

Le verdict des urnes approche pour les deux grands rivaux de la scène politique malgache. Mercredi 19 décembre, Andry Rajoelina, 44 ans, et Marc Ravalomanana, 69 ans, seront face à face pour le second tour de l'élection présidentielle, au terme d'une campagne au cours de laquelle aucun n'a retenu ses coups ni compté ses dépenses pour reconquérir le soutien des Malgaches, dont un peu plus de 10 millions sont appelés à voter.

Avec 39,23 % des suffrages obtenus au premier tour pour M. Rajoelina et 35,35 % pour M. Ravalomanana, les deux ex-présidents ont cantonné au rôle de figurants les 34 autres prétendants. Y compris le président sortant, Hery Rajaonarimampianina, qui, avec moins de 9 % des voix, subit une sévère sanction. Il n'a donné aucune consigne de vote. Le duel s'annonce donc serré et aucun observateur politique ne se risque à un pronostic sur l'issue de ce scrutin, dont l'enjeu semble autant de pouvoir offrir au vainqueur une revanche personnelle que d'apporter un avenir meilleur à ce pays classé parmi les dix plus pauvres du monde.

Même si les deux hommes n'ont cessé de répéter qu'ils ne voulaient plus se tourner vers le passé, l'ombre de la crise de 2009, dont ils furent les protagonistes, a continué de planer. Celle-ci leur valut une interdiction de se présenter en 2013. Dans les esprits, Andry Rajoelina, alors jeune maire d'Antananarivo, reste en effet le tombeur du magnat de l'agroalimentaire, accusé de dérive autoritaire et tenu pour responsable de la mort d'une trentaine de manifestants lors des émeutes de février 2009. M. Ravalomanana se trouve d'ailleurs toujours sous le coup d'une condamnation aux travaux forcés à perpétuité pour laquelle il a fait appel.

Propulsé avec le soutien de l'armée président d'une Haute Autorité de la transition, M. Rajoelina n'a jamais réussi à effacer son étiquette de « putschiste ». Ces quatre années de pouvoir ont aussi été marquées par l'envolée des trafics de ressources naturelles, en particulier du bois de rose à destination de la Chine. Lors des deux débats télévisés organisés les 9 et 16 décembre, son adversaire l'a interpellé sur l'origine des fonds utilisés par le régime de la transition, privé d'une grande partie de l'aide internationale pour être sorti du cadre constitutionnel.

L'attaque n'était pas innocente. En février 2016, le Parquet national financier de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour des soupçons de « blanchiment en bande organisée, de corruption et de fraudes fiscales » à l'encontre de l'homme d'affaires Maminiana Ravatomanga, dit « Mamy ». Les magistrats, qui ont

L'ombre de la crise de 2009, dont les deux candidats furent les protagonistes, n'a jamais cessé de planer

demandé uneentraide judiciaire à Madagascar, s'interrogent sur la provenance de l'argent ayant permis à ce très proche d'Andry Rajoelina d'acquérir des biens immobiliers en France pour un montant de 4,5 millions d'euros. La piste du bois de rose est évoquée. A ce stade, rien ne permet dans le dossier parisien d'établir un lien entre les soupçons de malversations à l'encontre de « Mamy » et le candidat Rajoelina. Face aux rumeurs, l'ambassade de France a pris soin,

le 14 décembre, de publier un communiqué, affirmant qu'« aucun candidat [n'était] concerné par une procédure de la justice française ». Toutefois, l'enquête – qui est loin d'être terminée, dans l'attente d'informations de Maurice, où M. Ravatomanga exerce une partie de ses activités – laisse en suspens une grande interrogation.

Contestation des résultats

Face à la radicalisation des discours et dans le scénario d'un scrutin très serré, des analystes mettent en garde contre un rejet des résultats par le perdant. « Marc Ravalomanana a dit qu'il se pliera au résultat, mais M. Rajoelina ne s'est jamais engagé », souligne Eva Palmans, directrice des programmes du Centre européen de soutien électoral à Antananarivo, en notant que, sur le terrain, des affrontements physiques ont été observés entre les partisans des candidats. Aucun des deux n'a signé la charte de bonne conduite élaborée par les organisations de la société civile et soumise aux 36 candidats avant le premier tour.

Pour limiter les marges de contestation, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) s'est efforcée de corriger les dysfonctionnements du premier tour. Six cent mille cartes d'électeurs « oubliées » ont été distribuées. Les responsables des bureaux de vote où des irrégularités ont été relevées ont été remplacés. Et le logiciel de transmission des résultats a été soumis à un audit international pour en améliorer la fiabilité.

Les deux finalistes ont, quoi qu'il en soit, été prévenus par les partenaires étrangers qui soutiennent le processus électoral et jouent depuis plusieurs mois les médiateurs, pour limiter les tensions, que toute violation des règles les exposerait à des sanctions. ■

LAURENCE CARMEL